



vendredi 30 juin 2017

Installation de la commission de suivi de site pour les établissements FIBRE EXCELLENCE et SEDE ENVIRONNEMENT à Tarascon

Le sous-préfet d'Arles a présidé, le 30 juin 2017, la réunion de la commission de suivi de site (CSS)* de l'usine de fabrication de pâte à papier exploitée par la société FIBRE EXCELLENCE et du centre de compostage de boues exploité par la société SEDE ENVIRONNEMENT, établissements situés sur la commune de Tarascon.
La CSS constitue un cadre d'échanges et d'information sur les actions menées par les exploitants sous le contrôle des pouvoirs publics.

Cette réunion, à laquelle une quarantaine de personnes a participé a porté sur la situation de l'usine de FIBRE EXCELLENCE qui a fait l'objet de plaintes au cours de ces derniers mois de la part de riverains.

Par arrêté du 13 mars 2017, le préfet des Bouches-du-Rhône a mis l'exploitant en demeure de réaliser les travaux de mise en conformité sur la chaudière à écorces, la chaudière à liqueur noire et les fours à chaux afin de réduire ses rejets. Concernant la chaudière à écorces, le préfet a également pris des mesures d'urgence imposant un niveau maximal de rejets atmosphériques, jusqu'à sa mise en conformité, et une surveillance renforcée des émissions et des retombées avec transmission des résultats à l'inspection des installations classées.

Les services de l'Etat contrôlent, lors de visites régulières sur site, le respect par l'exploitant des obligations lui incombant. Fibre Excellence a déjà réalisé des travaux et réglages permettant de réduire les nuisances et s'est engagé à réaliser un programme de travaux d'ici la fin de l'année :

- arrêt de la chaudière à écorces du 26 juin au 13 août pour réparation du filtre qui sera remplacé par un électrofiltre au dernier trimestre 2017 ;
- intervention sur les filtres des fours à chaux début septembre 2017 pendant l'arrêt programmé de l'usine pour en améliorer l'efficacité ;
- mise aux normes de la chaudière à liqueur noire fin 2017.

De nouveaux arrêtés préfectoraux seront pris prochainement pour accélérer la mise en conformité des installations afin de réduire encore les émissions et compléter le dispositif de surveillance environnementale.

Par ailleurs, à la demande du préfet des Bouches-du-Rhône, l'Agence Régionale de Santé conduit parallèlement des investigations afin de mesurer l'impact sanitaire de l'usine sur son environnement.

Cette étude est conduite en deux temps. Un premier rapport rendu par Santé publique France (CIRE PACA) n'a constaté « aucun excès de passage aux urgences et aucune évolution notable de l'activité du SAMU même à la suite d'évènements particuliers signalés ». Dans un deuxième temps, l'ARS a demandé à Santé publique France de prolonger son analyse en vue de mieux cerner l'impact sur la santé des différents polluants et de mettre en place une surveillance sanitaire spécifique. Dans cette perspective les médecins et établissements de santé de la zone sont actuellement sensibilisés.

Une prochaine réunion de la commission est prévue fin septembre 2017

**Créée le 5 décembre 2016 par arrêté interpréfectoral des Bouches-du-Rhône et du Gard, la CSS : comprend 27 membres parmi lesquels des représentants d'usagers et associations de protection de l'environnement ainsi que des membres associés en qualité d'experts (services d'incendie et de secours, chambre d'agriculture, agence de l'eau, AIRPACA, ADEME).*